

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Décision expresse de refus d'exercer le droit de préemption urbain – DIA.015.141.25.0001 – Neussargues en Pinatelle**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

**Vu** les statuts de Hautes Terres Communauté et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 211-1 à L. 211-7 et R. 213-4 à D. 213-13-4 ;

**Vu** la délibération n°2021CC-191 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant exercice du droit de préemption urbain ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de Neussargues en date du 13 janvier 2017 portant approbation du plan local d'urbanisme de Neussargues ;

**Vu** la délibération de la commune de Neussargues en date du 02 juillet 2018 instaurant le droit de préemption sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) du PLU approuvé le 13 janvier 2017 ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-205 en date du 09 décembre 2024 portant institution du droit de préemption urbain renforcé ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 janvier 2025 ;

### **DECIDE**

**Article 1** : De refuser d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien désigné ci-dessous :

Date de dépôt au guichet (mairie)	09/01/2025		
Numéro d'enregistrement	DIA.015.141.25.0001		
Propriétaires du bien (vendeurs)			
<b>Description du bien</b>			
Adresse précise du bien	8 rue du commerce 15170 Neussargues en Pinatelle		
Références cadastrales	Section et N°	Superficie	
	AD0010	1578	m <sup>2</sup>
			m <sup>2</sup>
	<b>Superficie totale</b>	<b>1578</b>	<b>m<sup>2</sup></b>
Zonage du PLU	UB		
Au sein du périmètre ORT de la commune	OUI		
Immeuble	Bâti sur terrain propre		
Nature des droits cédés	Pleine propriété		
Usage	habitation et commerce		
Prix	250 000,00 €		
Prix / m <sup>2</sup> de terrain	158,43 € /m <sup>2</sup>		
Acquéreurs			
Signature de la DIA	09/01/2025		
Notaire ou autre mandataire	GMT Murat		

**Article 2 :** La présente décision ne vaut que dans la limite des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner ;

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 4 :** Madame la Directrice de Hautes Terres est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.